

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/06/2024 - 9807 - 2020 B 05752 - 891 209 801 - A.C.C.R

9807

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE

26 03 24

PONTOISE

A.C.C.R

83 CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT ANTOINE

95300 ENNERY

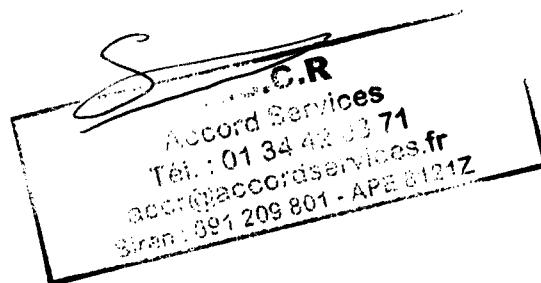
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 11/06/2024

Certifié conforme à l'original



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 11/06/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 750,68	578,18	1 172,50	0,31	788,89	0,27
Autres immobilisations corporelles	107 568,29	33 213,44	74 354,85	19,80	46 229,78	15,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	109 318,97	33 791,62	75 527,35	20,12	47 018,67	16,05
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	168 837,23		168 837,23	44,97	141 735,87	48,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	520,20		520,20	0,14		
. Personnel	7,42		7,42	0,00	255,08	0,09
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					885,00	0,30
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 590,94		8 590,94	2,29	2 045,98	0,70
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	121 956,96		121 956,96	32,48	101 051,48	34,49
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	299 912,75		299 912,75	79,88	245 973,41	83,95
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	409 231,72	33 791,62	375 440,10	100,00	292 992,08	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 11/06/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	2,66	10 000,00	3,41
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 000,00	0,27		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	53 137,70	14,15	24 121,80	8,23
Résultat de l'exercice	44 850,33	11,95	30 015,90	10,24
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	108 988,03	29,03	64 137,70	21,89
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	2 962,81	0,79	52 807,00	18,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 611,51	2,56	19 669,37	6,71
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	148 205,80	39,48	84 227,05	28,75
. Organismes sociaux	43 448,71	11,57	26 526,75	9,05
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 937,00	0,52		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	45 518,16	12,12	35 414,94	12,09
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 063,80	2,68	10 209,27	3,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 704,28	1,25		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	266 452,07	70,97	228 854,38	78,11
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	375 440,10	100,00	292 992,08	100,00

A.C.C.R

83 CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT ANTOINE

95300 ENNERY

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme à l'original



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 375 440,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 44 850,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 109 319

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	59 664	49 655		109 319
Immobilisations financières				
TOTAL	59 664	49 655		109 319

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 33 792

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 646	21 146		33 792
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	12 646	21 146		33 792

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillag	1 751	578	1 173	de 2 à 5 ans
Materiel de transp.	104 677	32 250	72 426	de 3 à 5 ans
Mat.bureau &informat	2 892	963	1 928	3 ans
TOTAL	109 319	33 792	75 527	

3.2 - Etat des créances = 177 956

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	177 956	177 956	
TOTAL	177 956	177 956	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	1,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	1,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 266 452

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 963	2 963		
Fournisseurs	9 612	9 612		
Dettes fiscales & sociales	249 173	249 173		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 704	4 704		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	266 452	266 452		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 125 209

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	120 975
Autres dettes	4 234
TOTAL	125 209

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 086 314**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 086 314	100,00 %
TOTAL	1 086 314	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 7 241

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	52 474		52 474
Résultat financier	26		26
Résultat exceptionnel	-408		-408
Participation des salariés			
TOTAL	52 091	7 241	44 850

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 125 209

Charges à payer		Montant
Dettes fiscales et sociales :		120 975
	Conges a payer(428200)	95 990
	Org.soc. ch/conges a(438200)	16 646
	Taxe apprentissage(448620)	2 745
	Formation continue(448630)	5 593
Autres dettes :		4 234
	Debit.cred.div.char.(468600)	2 350
	Clients rrr&av.a acc(419800)	1 884
TOTAL		125 209

A.C.C.R
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège : 83 chemin de la Chapelle Saint-Antoine– 95300 ENNERY
RCS PONTOISE 891 209 801

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 2024**

(Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de 44 850,33 € en totalité sur le poste « **report à nouveau** », lequel passe ainsi de la somme de 53 137,70 € à celle de **97 988,03 €**.

Compte tenu de cette affectation, les **capitaux propres** passent de la somme de 64 137,70 € à celle de **108 988,03 €**, et se décompose ainsi qu'il suit :

Capital social :	10 000,00 €
Réserve légale :	1 000,00 €
Report à nouveau :	97 988,03 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme

Lise SOARES
Présidente

A.C.C.R
Accord Services
Tél. : 01 34 42 03 71
accr@accordservices.fr
Siren : 891 209 801 - APE 8121Z

A.C.C.R

Société par actions simplifiée

Au capital de 10.000 €

Siège : 83 chemin de la Chapelle Saint-Antoine– 95300 ENNERY

RCS PONTOISE 891 209 801

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 2024

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

**L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin, à dix-huit heures,**

Les actionnaires de la société A.C.C.R, société par actions simplifiées au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de Pontoise sous le n°891 209 801 et dont le siège social est sis 83 chemin de la Chapelle Saint-Antoine – 95300 ENNERY, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires, et qui a été émargée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Sont présents ou représentés :

✧ **Madame Lise SALLANT épouse SOARES**
propriétaire de 8 000 actions ;

✧ **Madame Sabrina SOARES,**
propriétaire de 1 000 actions ;

✧ **Monsieur David SOARES,**
propriétaire de 1 000 actions ;

Seuls associés et détenteurs des 10 000 actions de 1 € de valeur nominale composant le capital social de la société A.C.C.R.

L'Assemblée est présidée par Madame Lise SOARES, ès-qualité de Présidente.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement comme Assemblée Générale Ordinaire.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :



- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires pour les convoquer à la présente Assemblée,
- la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2023.
- le rapport de la Présidente.
- Un exemplaire des statuts de la société.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Madame la Présidente déclare que la liste des Actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la réunion de l'Assemblée, et qu'en outre les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués à chacun des actionnaires quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé sur la base du rapport de gestion, du compte de résultat 2023 préalablement transmis aux actionnaires et quitus à la Présidente pour sa gestion ;
2. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 & 39-5 du code général des impôts.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
4. Approbation de la rémunération de la Présidente.
5. Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard.
6. Approbation de délivrance de pouvoir en vue d'effectuer les formalités au greffe du tribunal de commerce.

Puis elle présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion établi par elle-même exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte, et se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désirent, toutes explications et précisions nécessaires.



Puis personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement au vote les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la Présidente approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 44 850,33 €**.

En conséquence, l'assemblée donne à Madame la Présidente quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 & 39-5 dudit code, qui s'élèvent à un montant global 0 € ; et n'ont en conséquence donnée lieu à aucune imposition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de 44 850,33 € en totalité sur le poste « **report à nouveau** », lequel passe ainsi de la somme de 53 137,70 € à celle de **97 988,03 €**.

Compte tenu de cette affectation, les **capitaux propres** passent de la somme de 64 137,70 € à celle de **108 988,03 €**, et se décompose ainsi qu'il suit :

Capital social :	10 000,00 €
Réserve légale :	1 000,00 €
Report à nouveau :	97 988,03 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la rémunération de Madame Lise SOARES au titre de ses fonctions de Présidente, laquelle s'est élevée à la somme de 50 780 € net au titre de l'exercice écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

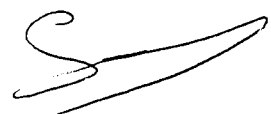
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes en vue d'effectuer toute formalité requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente, après lecture.

Lise SOARES
Présidente



LS